

Arrêté préfectoral de protection du biotope du plan d'eau de Plobsheim du 5/02/1998

Zone nord :

Libre toute l'année pour la navigation de plaisance hors bateaux à moteurs

Zone centrale :

Autorisée pour la navigation de plaisance hors bateaux à moteurs du 16 mars au 14 novembre. Interdite à toute navigation le reste de l'année.

Zone sud :

Interdite à la navigation de plaisance sauf barques de pêche.

